

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 53
N° identifiant 2023-0246

Titre Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine - portant sur les travaux de restauration d'objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques

Rapporteur(s) Mme Clémence POURROY
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

| | |
|------------------------------------|---|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Développement local et rayonnement |
|------------------------------------|---|

| | |
|------------------|---|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine |
|------------------|---|

Dans le cadre de son Programme pluriannuel d'investissement (PPI), la ville de Poitiers entretient l'ensemble de son patrimoine historique, notamment les objets mobiliers conservés à l'intérieur des églises et protégés au titre des monuments historiques.

Cette demande concerne :

- trois statuettes d'anges en bois sculpté et peint, datant du XVII^e siècle, actuellement conservées dans la sacristie de l'église Notre-Dame-la-Grande. Elles sont inscrites au titre des Monuments historiques depuis 2016 en raison de la rareté de ce type d'objet pour l'époque. Ces statuettes ont fait l'objet de fortes dégradations.
Les travaux de restauration seront confiés à Delphine Bienvenu, restauratrice d'œuvres d'art spécialisée en sculpture polychrome. Le montant estimé des travaux, pour les trois statues, s'établit à 4 071 € HT (4 885,92 € TTC), réparti comme suit :
 - o anges porte-cierge – XVII^e s. : 2 610 € HT (3 132 € TTC)
 - o ange reliquaire de Sainte-Douceline de Digne – XVIII^e s. : 1 461 € HT (1 753 € TTC)
- le tableau de Saint-François de Borgia conservé dans l'église de Saint-Jean de Montierneuf, datant du XVIII^e s. et classé au titre des Monuments historiques depuis 1983. Afin de pouvoir procéder à son réaccrochage dans l'église, une intervention est nécessaire afin de renforcer son cadre.
Les travaux seront confiés à Monica Neuner, restauratrice de tableaux. Le montant estimé des travaux est de 3 195 € HT (3 834 € TTC).

Le montant total de cette opération de travaux de restauration des objets mobiliers s'élève à 7 266 € HT (8 719,92 € TTC).

Il vous est proposé, pour co-financer cette opération, de solliciter la participation financière de l'État - Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine - à hauteur de 2 818 €, correspondant à :

- 30 % du montant HT pour les objets inscrits (statuettes de Notre-Dame-la-Grande), soit 1 221 €
- 50 % du montant HT pour les objets classés (tableau de Saint-François de Borgia à Montierneuf), soit 1 597 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter l'obtention d'une aide financière d'un montant de 2 818,80 € auprès de l'État - Ministère de la culture Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine pour financer cette opération**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document administratif en rapport avec la réalisation de l'opération, notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires**
 - **d'imputer les dépenses correspondantes, soit 8 719,92 €, à l'opération 4301 « Patrimoine historique », article 2313 du budget Principal**
 - **d'imputer les recettes correspondantes, soit 2 818,80 €, à l'opération 4301 « Patrimoine historique », article 1321 du budget Principal.**
-

| |
|---------------------------|
| POUR |
| CONTRE |
| Abstention |
| Ne prend pas part au vote |

| |
|---|
| 0 |
| 0 |
| 0 |
| 0 |

| |
|--|
| |
| |
| |
| |

La Maire,
Léonore MONCOND'HUY
Le Secrétaire,
Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

| |
|--|
| |
|--|

| | | | |
|---------------------------------|-----|---------------------------------|--|
| Mise en ligne le | | | |
| Date de réception en préfecture | | Identifiant de télétransmission | |
| Nomenclature Préfecture | 7.5 | Subventions | |